



MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

08-03-2019-13

Date de convocation le 05/03/2019

Nombre de conseillers en exercice : 12
Présents : 11
Procuration : 1
Votants : 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 08 mars 2019

Le huit mars deux mil dix neuf à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

Etaient présents : Mmes BAZIARD, ETCHART, LOQUET, et PALIS ainsi que MM. CAMDESSUS, CLAVÉ, DUCOS-DUCQ, HILLOU, LACOSTE-PEDELABORDE, LETARGUA et SALEFRANQUE.

Pouvoirs: Mme POLHER Marie donne pouvoir à M. CLAVÉ.

Secrétaire de séance élu : M. DUCOS DUCQ.

OBJET : DELEGATION DU DROIT DE DESTRUCTION DES ESPECES SUSCEPTIBLES D OCCASSIONNER DES DEGATS SUR DES TERRAINS COMMUNAUX

Le Maire rappelle qu'en application des articles L. 427-8 du code de l'environnement : « le propriétaire, possesseur ou fermier, procède personnellement aux opérations de destruction des animaux nuisibles, y fait procéder en sa présence ou délègue par écrit le droit d'y procéder ».

Chacune des personnes visées à l'article R. 427-8 du code de l'environnement peut déléguer son droit de destruction à un tiers. L'exercice du droit de destruction peut donc être organisé soit par le propriétaire ou le possesseur ou le fermier, soit par différents délégataires ayant sollicité le droit de destruction à l'une de ces personnes.

Monsieur le Maire précise que la société de chasse Intercommunale de Mont représenté par son président M. BOUERIE Philippe a sollicité cette délégation.

Le Conseil Municipal oui l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré :

DÉCIDE de déléguer ce droit de destruction des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts sur les terrains communaux à la société de chasse intercommunale de Mont 64300

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jacques CLAVÉ



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 12/03/2019
- Par transmission au Contrôle de Légimité le 12/03/2019